

fait pour moi, ils ont consulté mes dispositions naturelles et, dans une certaine mesure, mes goûts.

Terminons par une autre belle parole d'un Saint père : " Quand on aime, on n'a pas de peine. Ou, si on a de la peine, on aime cette peine ".

Quelle que soit notre carrière, puisque maintenant nous y sommes engagés et qu'il est trop tard pour en changer, voyons dans cette carrière la volonté de Dieu : Aimons-la comme telle.

Que notre besogne ainsi acceptée nous plaise, et elle sera plus qu'à demi faite. Car Dieu, qui aime les hommes de bonne volonté, Dieu la fera avec nous.

## Comité de Régie

LUNDI, 25 JANVIER 1892.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, président.

Présents : MM. J. Leduc, Frs. Decelles, L. Cordeau, F. Lajoie, D. Dumaine, Jos. Marsau, J. A. Cadotte.

Applications pour bénéfices de MM. Jos. Cabana, 20 janvier ; Misaël Laplante, 7 janvier ; Tancrede Amiot, 18 janvier.

Résolu de payer : J. A. Hébert, du 3 janvier au 10 janvier, \$3.00 ; Louis Isabelle, du 2 janvier au 16 janvier, \$3.50 ; Elie Bouvier, du 10 décembre au 4 janvier, \$7.00 ; J. C. Rouleau, du 4 janvier au 11 janvier, \$3.00 ; Joseph Daigle, du 1 janvier au 12 janvier, \$2.50.

Demande d'admission et certificat requis pour l'aspirant Napoléon Jasmin, 23 ans, commis à Acton-Vale, lequel est déclaré admis.

Et le Comité est ajourné.

## Admission des femmes et des enfants

Nous avons déjà parlé de l'admission des femmes et des enfants comme Sociétaires. Un correspondant nous fait remarquer fort justement, ce que nous avons déjà dit en partie d'ailleurs, que la contribution devra être minime et le chiffre de l'indemnité peu élevé dans une proportion, de l'une à l'autre, égale à celles en vigueur pour les hommes.

Les femmes, Sociétaires pour leur compte, gagnant un salaire que l'état de maladie interrompt, pourraient avoir droit à une indemnité

plus élevée, leur contribution s'élevant dans une proportion correspondante.

Enfin, il serait une autre manière d'admettre et les femmes et les enfants—laquelle nous pourrions appeler l'aggrégation—donnant droit surtout aux soins du médecin et aux funérailles.

Dans ces derniers cas la contribution, au lieu d'être mensuelle, serait exigible annuellement et constitueraient les honoraires du médecin.

## Paiements anticipés

L'Union St-Joseph de St-Hyacinthe peut conseiller, par expérience, l'adoption d'un règlement qui permette d'anticiper le paiement des cotisations.

Grâce à cette faculté, le Sociétaire peut profiter d'un moment favorable pour acquitter à la fois la contribution de plusieurs mois à venir et s'assurer que, pour cette période au moins, quel-lesque soient les circonstances difficiles où il se trouvera, il restera en possession de ses droits de Sociétaire.

Cette faculté d'anticiper les paiements doit être donnée pleine et entière et de façon à ce que le surplus de la contribution mensuelle puisse servir au paiement des cotisations éventuelles.

Depuis l'adoption de ce système par l'Union St-Joseph, le montant des arrérages a diminué de beaucoup, à tel point qu'il est devenu presque nul.

## L'EGLISE CATHOLIQUE POSSEDE LE SIGNE DE L'UNIVERSALITE

Mais revenons à l'événement désigné par les protestants comme formant l'origine de notre Eglise, et demandons-leur en quelle année l'Antechrist est monté sur le trône. Malheureusement un accord bien parfait n'existe pas à cet égard parmi leur chronologistes. Les antitrinitaires nous disent que c'est l'an 200 ; selon Napper, c'est 313 ; selon Mélancton, en 420 ; selon de Bèze, en 440. Fleming nous assure que ce n'est qu'en 606, Newton en 727, Bullinger en 765, Junius en 1073, Musculus en 1200, Fox en 1300. On voit que ces messieurs nous laissent une assez ample marge pour fixer nos incertitudes. La différence n'est que de onze cents ans. Qui ne reconnaît là une répétition sur une échelle gigantesque de l'histoire de Suzanne avec les deux vieillards ? Là il n'y avait